

M. R. L. BORDEN : On n'irait guère plus loin, en exigeant que les employés soient nommés sur la proposition du conseil d'administration. Ce ne serait guère étendre l'application du principe. C'est certainement ce que signifient les paroles du représentant de Lambton, si elles doivent avoir un sens. Le ministre des Chemins de fer et Canaux semble s'arrêter à mi-chemin. Si le principe a du bon dans un cas, pourquoi n'en aurait-il pas dans un autre ?

L'honorable M. EMMERSON : Imposer, par le jeu des influences politiques, des employés inutiles serait une pratique souverainement pernicieuse. Mais je déclare que tant que je ferai partie du gouvernement, tant que l'Etat possédera et exploitera une voie ferrée, lorsqu'il faudra nommer des employés, nous suivrons les conseils de nos amis plutôt que ceux de nos adversaires.

M. R. L. BORDEN : Il ne s'agit pas de cela.

L'honorable M. EMMERSON : Oui, c'est de cela qu'il s'agit.

M. R. L. BORDEN : C'est donc que mon honorable ami est absolument incapable de comprendre l'anglais.

L'honorable M. EMMERSON : Peut-être. C'est un singulier moyen que vous avez de sortir d'embarras.

M. R. L. BORDEN : Je ne cherche pas à sortir d'embarras. Le ministre des Chemins de fer et Canaux a dit, si j'ai bien compris, que, pour juger des aptitudes des employés du chemin de fer, il se fierait à l'avis et aux conseils des administrateurs.

L'honorable M. EMMERSON : Voilà une tout autre affaire.

M. R. L. BORDEN : Ce n'est plus la doctrine qu'il préconise.

L'honorable M. EMMERSON : Je n'ai jamais dit cela.

M. R. L. BORDEN : Quelle doctrine a-t-il énoncée ?

L'honorable M. EMMERSON : J'ai dit que les propositions de candidats devaient être adressées au conseil d'administration qui avait à se prononcer sur les aptitudes des gens recommandés parmi lesquels nous entendons faire un choix.

M. R. L. BORDEN : La situation s'éclaircit un peu. Le gouvernement s'en rapporte à l'avis des administrateurs quant au nombre d'employés nécessaires ?

L'honorable M. EMMERSON : Quant à leurs aptitudes particulières ?

M. R. L. BORDEN : Bien. Mon honorable ami veut-il nous dire s'il s'en rapporte à ce sujet à la recommandation de ses amis politiques ?

M. EMMERSON.

L'honorable M. EMMERSON : Non.

M. R. L. BORDEN : Non ?

L'honorable M. EMMERSON : Non.

M. R. L. BORDEN : Que vient faire ici la recommandation de ses amis politiques ? Pour juger des aptitudes particulières des aspirants, prend-on l'avis du conseil d'administration ou des amis du gouvernement du jour ? Il ne s'agit pas de la politique du présent ministère mais des principes qui servent de règle aux différentes administrations. Quelle est la doctrine reçue ? En définitive, est-ce l'avis du conseil d'administration ou celui des amis du parti qui l'emporte ? Les recommandations des partisans prévalent-elles contre les objections des administrateurs qui désirent faire un choix différent ?

L'honorable M. EMMERSON : Je crois avoir clairement expliqué que ce sont les administrateurs qui proposent des candidats. Ils ont à se prononcer sur les aptitudes des aspirants et à désigner ceux qui réunissent les qualités voulues. Ils n'arrêtent pas leur choix sur un seul individu ; ils peuvent en proposer une vingtaine. Ils choisissent parmi ceux qu'on leur propose en tenant compte de leurs aptitudes et de leurs capacités.

M. ARMSTRONG : Les déclarations du ministre des Chemins de fer et Canaux nous font aisément comprendre la raison de ces déficits considérables. Lorsque le public se rendra compte que l'Intercolonial n'est pas autre chose qu'un engin politique, il sentira la nécessité d'apporter des changements dans son administration. Cet après-midi, le représentant de Cap-Breton a dit : Nous aurions pu user de rigueur envers les employés du chemin de fer. Il devait nécessairement songer aux représentants libéraux des comtés riverains de l'Intercolonial.

M. HAGGART : Sous l'administration du présent ministre des Chemins de fer et Canaux et de son prédécesseur immédiat, une doctrine nouvelle a présidé au choix des employés de l'Intercolonial. De mon temps, je ne me suis jamais mêlé de choisir les employés, si ce n'est un inspecteur ou un haut fonctionnaire. Les administrateurs n'avaient pas reçu l'ordre de prêter l'oreille aux conseils des amis du gouvernement. Je comprends qu'aujourd'hui il est de règle de toujours retenir les services des adeptes du parti.

Voilà une doctrine nouvelle mise en honneur par le gouvernement du jour. Pensez-y donc ! un gouvernement qui se mêle de dire qui entretiendra la voie de l'Intercolonial et qui creusera un fossé le long de son réseau !

Sir WILLIAM MULOCK : L'honorable ministre a-t-il suivi cette ligne de conduite quand il s'est agi de choisir les employés du canal Welland.